



Refuser un heritage

Par Thm 974

Bonjour

Concerne une vente immobiliere, 3 heritiers, l un d eux renonce a l heritage, mais comme il a des enfants en bas age , le notaire dit que le JAF doit valider que les enfants refusent l heritage. Le probleme est que ce monsieur n a pas la garde des enfants et ne peut donc pas aller voir le JAF. Quelle solution SVP

Merci

Par ESP

Bonjour

Il s'agit une succession et cela n'a rien à voir avec la garde.

Un père peut très bien contacter le juge.